



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Fermeture de l'hôpital Henry Gabrielle de Saint-Genis-Laval (Rhône)

Question écrite n° 12012

Texte de la question

M. Alexandre Vincendet attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la fermeture prochaine de l'hôpital Henry Gabrielle de Saint-Genis-Laval et souhaite de plus amples précisions sur les raisons qui ont poussé l'État à fermer cet établissement appartenant aux Hospices civils de Lyon. Il souhaite connaître les solutions décidées à l'avenir pour assurer le suivi et l'accompagnement des patients en situation de handicap auparavant pris en charge par cet établissement hospitalier.

Texte de la réponse

Le projet consiste pour les Hospices Civils de Lyon non pas à diminuer l'offre de soins mais à repositionner les activités de l'hôpital Henry Gabrielle dans des bâtiments neufs au cœur de son groupement hospitalier Est à horizon 2028, dans la mesure où les locaux existants sont devenus inadaptés. Ce projet est motivé par la recherche de complémentarités et de synergies dans les domaines de la neurologie et de la pédiatrie, et s'inscrit dans le cadre de la construction du nouvel hôpital universitaire de médecine et réadaptation (HUMR) de Lyon. L'implantation au cœur du pôle neuroscience et de recherche de Lyon constitue une assise forte du projet médical. L'offre hôtelière devrait être plus qualitative dans un environnement à la fois urbain et vert, avec un grand parc comportant des aménagements de parcours de rééducation ainsi que des lieux de loisir, de détente et de convivialité pour recevoir les proches. Cette relocalisation implique par ailleurs une réflexion sur le devenir du site actuel de l'hôpital Henry Gabrielle. Les Hospices Civils de Lyon ont engagé une réflexion ambitieuse en vue d'une reconversion immobilière et sociale avec la préoccupation de maintenir des activités sur le site mais aussi et surtout de préserver son orientation inclusive à destination des personnes en situation de handicap. Une démarche de co-construction est ainsi mise en place associant les professionnels, les usagers, les associations, les élus via un comité des parties prenantes.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Vincendet](#)

Circonscription : Rhône (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12012

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8964

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11587